

DREAL - Direction de l'Appui Régional  
Division Animation Pilotage des Effectifs

Toulouse, le - 6 JUIN 2025

**Décision relative au cycle de mobilité de printemps 2025 initié le 1<sup>er</sup> mars 2025**

**Postes de catégorie C administrative**

**Zone de Gouvernance des Effectifs d'Occitanie**

Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement d'Occitanie,

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Vu le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires ;

Vu les lignes directrices de gestion relatives à la mobilité en date de juin 2023 du Secrétariat général du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, du ministère de la transition énergétique et du secrétariat d'État à la mer ;

Vu la note de gestion du 16 janvier 2025 relative à l'organisation des mobilités en 2025 : cycle de printemps pour les postes de catégories ABC, «fil de l'eau» pour les postes de catégories ABC et pour les postes à enjeux ;

Vu les publications de postes effectuées en zone de gouvernance Occitanie au 1<sup>er</sup> mars 2025 pour la liste principale et au 15 mars 2025 pour la liste additive ;

Après examen des candidatures, des propositions de classement des chefs de service, des priorités légales, subsidiaires, et des situations individuelles des agents signalées par les candidats et les organisations syndicales représentatives soit nationalement, soit au niveau du service d'origine ou du service d'accueil ;

décide :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Les mutations des agents dont les noms figurent dans l'annexe 1 sont décidées, sur les postes publiés par la ZGE Occitanie, pour les corps de catégorie C administrative à gestion déconcentrée.

**Art. 2.** – La date de mutation est fixée par défaut le 1<sup>er</sup> septembre 2025 pour les candidats internes et externes aux MATTE. Celle-ci peut être décalée, avant ou après, s'il y a accord des services d'origine, d'accueil et de l'agent. Les arrêtés de mutation sont pris par le Centre Régional de Gestion des Personnels d'Occitanie suite à la saisine du service d'accueil. Les services devront faire connaître dans les meilleurs délais les demandes d'affectation différée, au moyen de l'accord tripartite.

**Art. 3.** – Les services d'accueil de la Zone de Gouvernance des Effectifs d'Occitanie et le Centre Régional de Gestion des Personnels d'Occitanie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur l'espace numérique internet de la DREAL Occitanie- rubrique « recrutement-concours » <https://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/resultats-de-la-mobilite-r9124.html>

**Art. 4.** - Dans les deux mois suivant la publication de la décision de l'administration, les candidats pourront, s'ils l'estiment irrégulière :

- formuler un recours administratif, gracieux ou hiérarchique contre cette décision à l'envoyer à l'adresse suivante [dape.dar.dreal-occitanie@developpement-durable.gouv.fr](mailto:dape.dar.dreal-occitanie@developpement-durable.gouv.fr)
- formuler un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent pour la commune de résidence administrative du poste dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément à l'article R421-5 du code de justice administrative ; le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Le directeur régional de l'environnement  
de l'aménagement et du logement

Patrick BERG

**ANNEXE 1**  
**Résultats du cycle de mobilité de printemps 2025**  
**initié le 1<sup>er</sup> mars 2025**  
**Postes de catégorie C administrative - ZGE d'Occitanie**

Service d'accueil	Libellé du poste	N° mobilité CSP	N° mobilité RenoRH	Nom et prénom de l'agent.e retenu.e	Corps-grade d'origine	Service d'origine	Décision ZGE
D.D.T.M. DE L'AUDE	Instructeur.trice ANAH Référent.e rénovation énergétique, suivi budget	2025-1864434	E000022057	FERRIER Marie	Agent de constatation des douanes / ACP2	DGDDI- Ministère de l'Intérieur	Avis favorable
D.D.T.M. DU GARD	Assistant.e du service – instruction des autorisations loi eau	2025-1848645	1620300001	GARCIA Stéphanie	Adjoint technique principal de recherche et de formation	IUT de Lyon- Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	Avis favorable
D.D.T.M. DE L'HERAULT	Instructeur-trice des affaires nautiques	2025-1848518	E000027251	MAELSTAF Carole	Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	Préfecture de l'Hérault- Ministère de l'Intérieur	Avis favorable
D.D.T.M. DE L'HERAULT	Instructeur-trice navigation professionnelle	2025-1848512	E000027252	HEBERT Cyrielle	Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	Préfecture de l'Hérault- Ministère de l'Intérieur	Avis favorable
D.D.T. DE LA LOZERE	Secrétaire du Service Eau Biodiversité (F/H)	2025-1848591	E000000153	BONNAL Patricia	Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	Direction départementale des territoires de la Lozère	Avis favorable
D.D.T. DE LA LOZERE	Gestionnaire administratif.ive de l'unité biodiversité (F/H)	2025-1848510	E000027281	COLET Jacqueline	Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	Secrétariat général commun départemental de la Lozère	Avis favorable
D.D.T. DU TARN ET GARONNE	Assistant.e du cabinet de direction	2025-1848605	E000027537	PIQUE Marie-Pierre	Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	Mairie de Caussade – Fonction publique territoriale	Avis favorable

- 6 JUIN 2025

Toulouse, le

Le directeur régional de l'environnement  
de l'aménagement et du logement

Patrick BERG